



Commune de Mécleuves
Canton de Verny

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DDAD

Séance du 11 septembre 2017

A 20h00

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	15
absents	4
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mme COLLADO ayant donné pouvoir à Mme WEBER, M. GENCO pouvoir à M. COLLIGNON, Mme GEOFFROY à BERNARD, Mme LEDUC à CORBIER

Secrétaire de séance : Mme WEBER Christine

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du
12/09/2017

Dépôt en Préfecture
12/09/2017

Affichage du
12/09/2017

Convocation du
05/09/2017

7) Engagement de la procédure de transformation du POS en PLU et convention entre la commune et l'AGURAM

VU le Code de l'Urbanisme, et particulièrement son article L132-6,
VU le projet de Programme Partenarial de l'AGURAM pour l'année 2017,
Considérant que la commune de Mécleuves est membre de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle,

Considérant que la commune de Mécleuves poursuit des objectifs que ledit projet de Programme Partenarial 2017 de l'AGURAM annexé à la présente délibération lui permettra de concrétiser, et notamment :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage globale sur la mise en œuvre du SCoTAM : AXE 1,
- Les éléments d'observation, d'analyse et de programmation en termes d'habitat, de déplacements et d'économie : AXE 2,
- La contribution à l'élaboration et à la gestion de plans d'urbanisme locaux, l'assistance technique en vue de contribuer à élaborer et conforter les projets de territoires communaux : AXE 3,

METZ METROPOLE
23 OCT. 2017
Courrier arrivé BDC



Commune de Mécleuves
Canton de Verny

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Accéder au système d'observation territoriale partenarial et disposer des ressources documentaires de l'Agence: AXE 4.

Considérant l'intérêt d'une contribution de la commune au Programme Partenarial de l'AGURAM à la hauteur des objectifs qu'elle poursuit,

le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix,

- Approuve la convention pluriannuelle 2017-2020 entre la commune de Mécleuves et l'AGURAM, estimant la contribution financière globale de la commune de Mécleuves à 27 300 euros pour les 4 années, annexée à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- Attribue dans ce cadre une contribution de 4 550 euros à l'AGURAM pour l'année 2017, les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Maire,
M. TOURNAIRE

